



Infos n°103

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 24 novembre 2008

Les syndicats du second degré de la FSU Défendent les 3 voies de formation

Le système éducatif, pourtant en panne dans son développement et ses résultats depuis près de 15 ans, se trouve confronté à une politique éducative qui allie réduction des dépenses budgétaires et conception élitiste et inégalitaire de son organisation. En contradiction avec la nécessité croissante d'élévation des qualifications et avec celle de donner aux citoyens de demain les moyens d'affronter les questions nouvelles (culturelles, sociales, économiques, écologiques...) qui émergent aujourd'hui, le gouvernement impose le choix d'une école à plusieurs vitesses, dans une société qui prône l'individualisme, le « chacun pour soi » sous prétexte de responsabilisation individuelle et rompt avec toutes les solidarités collectives.

Le second degré, et en particulier la voie technologique et la voie professionnelle, n'est pas épargné par cette politique et connaît des transformations lourdes de conséquences pour l'avenir. La réforme de l'enseignement professionnel, avec la généralisation du bac pro en trois ans, entraînera dès la rentrée 2009 la suppression, de fait, des formations de BEP et la déprofessionnalisation des diplômes de niveau IV et V. La tentation aussi d'effacer les séries technologiques avec la réforme des lycées

Ces réformes en cours ou à venir trouvent leur justification idéologique dans l'idée que tous les élèves ne pourraient réussir et que la priorité doit être d'investir sur ceux qui auront su montrer qu'ils le « méritent ». Elles n'ont pour but à travers la RGPP que de faire faire des économies à l'Etat en diminuant globalement l'offre de formation dans les lycées.

Pourtant les voies professionnelles et technologiques ont fait la preuve qu'elles étaient capables de faire réussir les jeunes en difficulté scolaire, de leur permettre l'accès à une qualification professionnelle, et parfois de les mener aux plus hauts niveaux de qualification.

Face à ceux qui prônent un « lycée unique » réservé aux catégories sociales les plus favorisées ou à ceux qui rêvent d'une voie professionnelle repliée sur elle-même, **les syndicats de la FSU (SNUEP, SNES, SNEP) défendent une conception ambitieuse du lycée où chaque jeune peut trouver son parcours de réussite dans un système éducatif construit autour des trois voies de formation, elles-mêmes organisées en séries diversifiées. En portant votre voix sur les candidats des syndicats de la FSU, vous exigerez la construction d'un système de formation démocratique, performant et exigeant.**

Le 2 décembre : VOTEZ !

Les élections aux CAP, qui réunissent tous les trois ans enseignants, CPE, CO-Psy, constituent un moment important dans l'activité professionnelle de chacun et le taux de participation, bien supérieur à celui d'autres secteurs, témoigne de l'attachement de ces personnels au système du paritarisme et à ce qu'il représente.

*Corollaire de la création du statut général des fonctionnaires qui laissait à l'État employeur le pouvoir de décision sur l'ensemble des actes régissant la carrière, la rémunération, l'affectation des personnels, **le paritarisme fut instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun.** Au fil du temps, les actions des élus des personnels, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale, ont permis de faire progresser la gestion, d'imposer des améliorations tant dans les possibilités d'affectation que de promotions, de développer des moyens de contrôle garantissant contre l'arbitraire et l'inégalité.*

L'action syndicale et le vote massif en faveur des listes présentées par les syndicats de la FSU seront le meilleur moyen de contraindre le gouvernement à abandonner définitivement les projets les plus néfastes pour les jeunes et les personnels.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°103

- 1 -

Les formations technologiques et les formations professionnelles devraient être l'un des axes principaux des politiques de l'Éducation nationale, surtout à l'heure où l'on parle de « formation tout au long de la vie ». Pourtant, elles sont souvent négligées, voire méprisées, par nos décideurs politiques. Ignorés ou considérés simplement comme un outil de remédiation de l'échec scolaire, les lycées technologiques et les lycées professionnels font les frais de cette absence d'ambition. Pourtant dans ces établissements, les enseignants et les personnels agissent pour faire vivre, pour moderniser ces formations et pour donner aux jeunes les moyens de réussir. Aujourd'hui avec les décisions gouvernementales, les enseignants voient leurs difficultés s'accroître : les temps de formation se restreignent, les effectifs augmentent dans les classes, le taux d'encadrement d'adultes diminuent, les élèves sont de moins en moins motivés pour des formations qui risquent de les emmener vers une insertion professionnelle difficile.

Voie professionnelle : le dernier sursaut démocratique

Le dernier sursaut démocratique du lycée correspond bien à la création du bac pro après un BEP. Ce fut une nouvelle ouverture pour les titulaires d'un diplôme de niveau V permettant la poursuite d'études afin d'accroître leur niveau de qualification professionnelle.

Depuis 1995, la proportion des bacheliers dans une génération stagne, il est peu probable que le bac pro 3 ans relance la démocratisation. Au contraire, il risque bien de fragiliser encore plus les élèves en difficulté et de les rejeter vers l'apprentissage ou des dispositifs d'insertion hors éducation et non diplômants.

Des formations qui permettent la réussite des plus défavorisés :

Choisir une filière technologique ou professionnelle pour un jeune de Troisième ne s'inscrit pas dans la même problématique. Dans un cas c'est une entrée en Seconde GT, le maintien du choix en fin de Seconde vers le bac général ou technologique, des poursuites d'études post-bac ouvertes. Dans l'autre, un choix, souvent contraint d'une

spécialité professionnelle ; la qualification se construit diplôme après diplôme, avec des perspectives concrètes permettant le jeu des représentations.

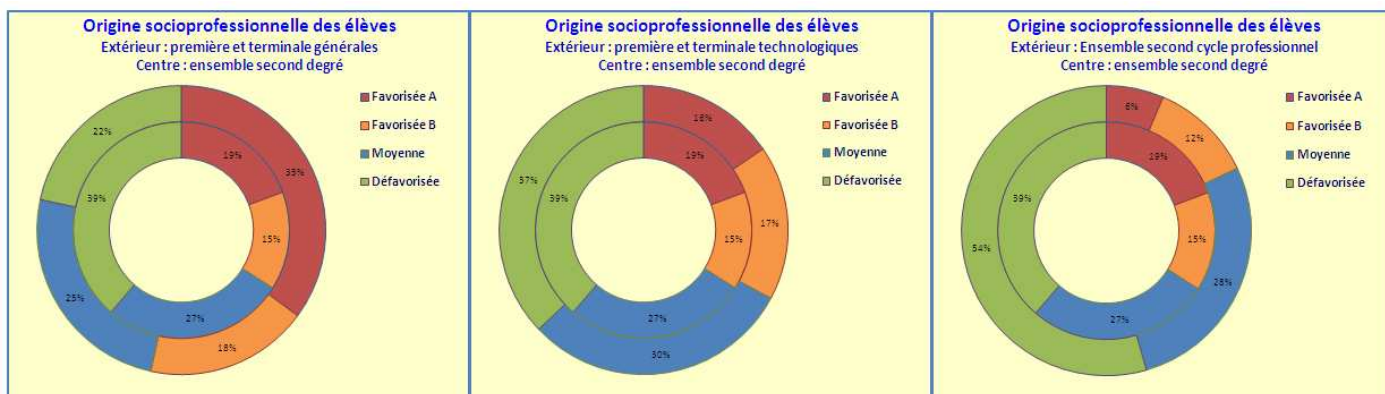
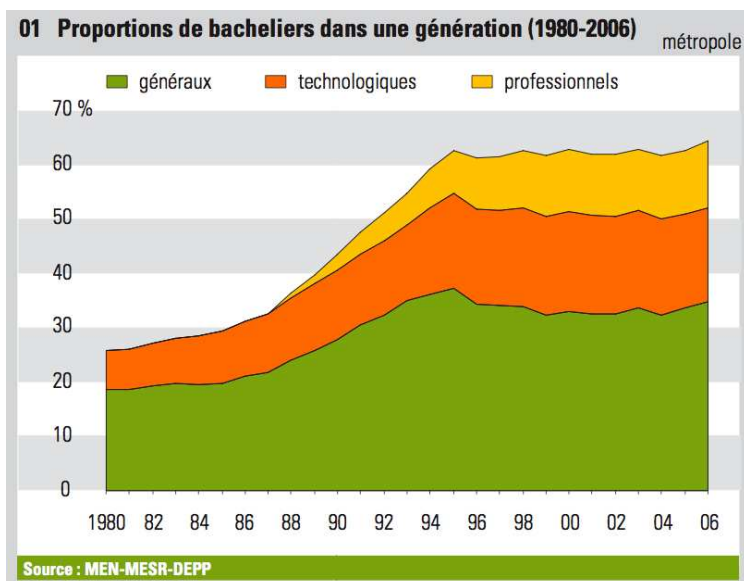
Ces filières qui s'adressent de fait en priorité aux jeunes des catégories socio professionnelles défavorisées ou intermédiaires, peuvent être une filière de réussite et de promotion, mais à condition que les possibilités de poursuite d'études soient effectives pour tous.

Par le développement des passerelles et des réorientations, il

faut sortir d'une logique étroite de cylindrage qui donne aux jeunes et à leurs familles le sentiment d'un enfermement des perspectives d'avenir, question que pose la création des bacs pro trois ans.

Les effets de structure et d'affectation, aggravés par la concentration des formations dans les lycées des métiers sans internats et modes de transports suffisants, ne peuvent tenir lieu de projet pour les jeunes, qui en ressentent alors la violence et l'atteinte identitaire.

Il nous faut construire les mobilisations nécessaires pour obtenir les moyens permettant d'aider tous les élèves à s'adapter aux exigences nouvelles de ces voies, de lutter contre l'échec et le décrochage, de poursuivre le travail de projection dans l'avenir de ces adolescents.



Elèves en 2007-2008, selon la catégorie socioprofessionnelle regroupée de la personne responsable de l'élève (France métropolitaine + DOM, Public ; source : RERS 2008)

Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs
 Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions
 Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés
 Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité pro.



Toute l'info sur www.snuep.com
 Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
 ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
 ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56

Non à la généralisation du bac pro en 3 ans

La généralisation du bac pro en trois ans mis en place sans concertation des instances de l'Education nationale, sans concertation des syndicats représentatifs ne correspond qu'à des objectifs purement comptables. Il s'agit d'un des outils du ministère pour se couler dans le moule de la révision générale des politiques publiques (RGPP), dont l'objectif est bien de sacrifier les moyens du service public d'éducation.

Le bac pro 3 ans écartera une quantité non négligeable de jeunes du système de formation initiale avec le risque d'augmenter le nombre des sorties sans qualification et de reporter vers les Régions la gestion de ces publics.

le bac pro 3 ans c'est :

Une année de moins pour atteindre le niveau IV de qualification.

Dès la rentrée 2009, la suppression des formations aux BEP.

Une déprofessionnalisation de la classe de seconde « *qui peut être rattaché à un champ professionnel* ».

Un risque important d'échec lors de la première année.

Une redéfinition des bacs, non plus autour de métiers, mais de champs professionnels.

La généralisation du contrôle en cours de formation.

Transformation des diplômes BEP en une certification de niveau V (5 unités donc 4 validées en CCF).

L'effacement progressif du statut spécifique des PLP.

Le regroupement puis la disparition des lycées professionnels...

Dès le début en novembre 2007, les syndicats de la FSU, SNUEP, SNES, SNEP se sont opposés, s'opposent et s'opposeront à la généralisation du bac pro en 3 ans et à la suppression du BEP.

Communiqué de Presse du SNES, SNEP, SNUEP

Réforme de la voie professionnelle :

X. Darcos doit tenir compte du refus du CSE.

Le Conseil Supérieur de l'Education s'est réuni ce jeudi 23 octobre pour examiner quatre projets de décrets qui entérinent la généralisation du bac pro en trois ans dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle.

L'un de ces décrets affiche le maintien d'un cycle de deux ans pour préparer un diplôme de niveau V mais il ne s'agirait en fait que d'une préparation au CAP.

Le BEP, qui reste un diplôme de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, ne serait plus qu'une certification intermédiaire délivrée en cours de cursus de préparation au bac pro en trois ans sur la base d'épreuves évaluées en CCF. Les enseignants devraient donc concevoir des épreuves en cours de formation... dans le cadre d'une formation en deux ans qui n'existerait plus en tant que telle !

En supprimant ces formations, le ministère prend la lourde responsabilité d'augmenter le nombre de sorties sans qualification. Quand ils ne pourront pas préparer le CAP, faute de places en nombre suffisant, les élèves les plus fragiles à la sortie du collège devront se tourner soit vers l'Apprentissage, soit choisir par défaut la voie du bac pro en trois ans qu'ils risquent d'abandonner en cours de route face aux difficultés.

Par ailleurs, ces textes réorganisent la voie professionnelle à l'aveugle car les horaires et les contenus du bac pro en trois ans ne sont toujours pas définis par Arrêté.

Ils consacrent la suppression du BEP alors que ce diplôme permettait jusqu'ici à de très nombreux élèves en difficulté d'accéder à un premier niveau de qualification et de reprendre confiance avant de s'engager vers le baccalauréat.

C'est pour toutes ces raisons que ces projets de décrets ont été majoritairement rejetés par le CSE.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP demandent solennellement au ministre de l'éducation nationale de tenir compte de ce rejet, de renoncer à la généralisation du bac pro en trois ans et de maintenir la formation au BEP en deux ans.



Des statuts hérités de l'histoire

Après guerre, la revalorisation des filières techniques s'est faite pour beaucoup en référence aux filières générales. C'est particulièrement vrai des statuts des enseignants de l'enseignement technique et professionnel. C'est ainsi que le corps des certifiés est devenu progressivement commun aux enseignants du technique et à ceux des établissements classiques et modernes, que des agrégations ont été créées dans la plupart de ces disciplines.

Dans les années cinquante : une multitude de statuts différents pour chaque type d'établissement (ENP, CT, école des métiers...), et dans les disciplines générales les certifiés sont bivalents avec comme seule promotion l'agrégation du second degré ou les professorats des ENIAM et de ENNA.

Les CAPET sont créés dans la foulée des CAPES à la fin des années 50 et le décret de 1959 réorganise l'ensemble des professorats de l'enseignement technique sur le modèle du second degré : ils nécessitent désormais la licence et sont essentiellement monovalent. La première des agrégations techniques (techniques économiques de gestion) est créée en 1962, les autres suivent après de longs combats (qui restent à gagner pour les SMS et l'hôtellerie) jusqu'au milieu des années 70. Dans la même période, les principaux textes régissant les conditions de service sont harmonisés (décrets de 50).

Enfin, les professeurs techniques adjoints chargés des travaux d'atelier, qui existaient à côté des professeurs l'enseignement général et des professeurs d'enseignement technique, sont d'abord assimilés à ces derniers puis, à partir de 1986, formés en CPR et en IUFM depuis leur création en 1991.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, le statut des PLP du 31 décembre 1985 crée des PLP2 alignés sur les titulaires du CAPES du point de vue indiciaire, et bientôt de celui des obligations de service. Il s'agit par là d'affirmer l'intégration complète des lycées professionnels dans l'enseignement secondaire par un signe politique fort.

À chaque étape de ce long processus d'harmonisation, **il a fallu que l'intervention syndicale soit puissante et déterminée** qu'elle dynamise les luttes et obtienne des acquis essentiels : la prise en compte de l'enseignement technique avec l'alignement des recrutements, des obligations de services, des grilles indiciaires ou le reclassement et les retraites.

Aujourd'hui, c'est avec la FSU que le SNUEP intervient dans les lycées professionnels pour reconstruire un syndicalisme capable d'obtenir de nouvelles améliorations des statuts des enseignants et une vraie revalorisation de leur traitement.

La FSU, première fédération de la fonction publique d'Etat

La fédération syndicale unitaire est la première organisation syndicale de la fonction publique d'Etat.

A l'origine, la FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la recherche, de la culture et de la justice.

Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : Etat, Territoriale et Hospitalière. Elle compte 163 000 adhérents.

La FSU a toujours cherché à construire un nouveau fédéralisme fondé sur :

- la recherche des convergences et la construction d'orientations communes,
- le principe du pluralisme et de la représentation de la diversité des sensibilités dans les instances à tous les niveaux,
- le refus de toute hégémonie d'un syndicat, ou d'une tendance, même s'ils sont majoritaires,
- la garantie pour les syndicats nationaux de voir leurs intérêts pris en compte, quelle que soit leur taille,
- le principe de l'unité.
- Le souci de l'information, du débat et de la mobilisation des personnels pour obtenir la satisfaction des revendications élaborées collectivement.

La FSU a pour objectif de promouvoir :

- l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- l'entente et le rapprochement des diverses catégories.

La FSU défend les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous ses aspects et toutes ses dimensions, de justice, d'égalité, de solidarité

La FSU oeuvre :

- à la démocratisation du système éducatif afin de garantir la réussite de tous les jeunes de la maternelle à l'université. La recherche, comme la formation permanente doivent être au coeur de ces enjeux,
- au renforcement, au développement et à la défense du rôle de la fonction publique et des services publics qui jouent un rôle majeur de cohésion sociale et d'égalité entre les citoyens,
- à une réelle politique sociale, garantissant une protection sociale de haut niveau pour tous ; à une politique ambitieuse des salaires, des pensions et de l'emploi,
- à la préservation des libertés individuelles et collectives en France et dans le monde : droits et libertés, discriminations, racisme, xénophobie, sexisme, Droits de l'Homme, paix et désarmement, contre le racisme et les exclusions, contre le sexisme et les discriminations de toute nature ; la prise en compte de questions de société majeures comme le développement durable,
- à la lutte pour le respect et l'extension des droits syndicaux, des garanties et libertés professionnelles, des droits sociaux,
- à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales pour échanger, débattre et mener des actions unitaires,
- au partenariat avec le mouvement associatif afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et élaborer des initiatives communes.

**Le 2 décembre votez et faites voter pour les syndicats de la FSU :
SNUEP, SNES, SNEP**



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°103

Pour un lycée de la réussite de tous : les syndicats de la FSU lancent les états généraux des lycées.



Depuis 15 ans, tous les indicateurs montrent que la démocratisation du système éducatif ne progresse plus, et qu'en particulier le lycée peine de plus en plus à lutter contre la difficulté scolaire et amener davantage de jeunes, dans de bonnes conditions, au baccalauréat, première étape d'une formation supérieure.

Face à cette exigence de démocratisation du second degré, la réforme des lycées engagée, avec un calendrier que toutes les organisations ont dénoncé, ne répondra pas aux objectifs largement partagés dans la communauté éducative de démocratisation et de réussite et que les syndicats de la FSU portent. Pire, dans un contexte budgétaire contraint et avec les suppressions de postes annoncées, elle risque de dégrader encore plus la situation, en se soldant principalement par une réduction des horaires d'enseignement. Les modules ou n'importe quel dispositif ne peut fonctionner que si les structures, les contenus d'enseignement et les dispositifs pédagogiques sont repensés pour la réussite de tous. Cette « mise à plat » ne peut se faire en quelques mois, et sûrement pas sans

des débats qui devraient intégrer les mises en œuvre concrètes, dans les établissements.

La méthode utilisée par X. Darcos pour mener « sa » réforme n'est pas acceptable. Nous appelons les enseignants de lycée et les personnels de direction à revendiquer une dignité qui leur est refusée par les procédures actuelles et à penser l'avenir avec d'autres espoirs : un lycée moderne qui soit vraiment une œuvre collective au service des jeunes.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUPDEN proposent de s'engager dans une vraie réflexion à plus long terme pour dresser les contours d'une autre réforme. Une réforme où les personnels, les jeunes et les parents d'élèves seraient totalement partie prenante.

C'est pour relancer ce débat et permettre l'expression des personnels que le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUPDEN organisent

samedi 29 novembre « les états généraux des lycées » à Saint-Ouen, Eurosites, à partir de 9H30.

Contacts :

Frédérique ROLET, co-secrétaire générale du SNES

Serge CHABROL, secrétaire général du SNEP-FSU

Jérôme DAMMEREY, secrétaire général du SNUEP-FSU

Catherine MANCIAUX, secrétaire générale du SNUPDEN-FSU



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°103

Demandez le programme
Présentation des Etats généraux

Face à la manière dont Darcos traite la réforme qu'il a engagée, le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNUPDEN ont souhaité mettre dans le paysage une réflexion pour une autre réforme du lycée. Le pays et les jeunes méritent mieux que ce qui se dessine actuellement. C'est pourquoi nous avons décidé de peser en organisant ces premiers états généraux du lycée. Ils seront une première étape dans un processus engagé sur du plus long terme qui devra déboucher sur des propositions alternatives.

Les personnels, enseignants, de direction et plus largement l'ensemble de la communauté éducative doivent se mobiliser pour construire ce nouveau lycée. Confrontés quotidiennement au système, au plus près de ses rouages essentiels, ils sont à même de mieux identifier les pistes porteuses d'avenir.

Cette journée a d'abord comme objectif de réunir alors que tout pousse à l'isolement, de mutualiser quand tout pousse à la concurrence et à l'individualisme, de donner la parole quand le ministre de l'éducation nationale demande de se taire.

Elle a ensuite comme fonction de mieux identifier les axes essentiels à définir, en ayant pour objectif la question de la réussite de tous. C'est dans ce cadre que la réforme doit prendre son sens. Enfin elle devrait servir de tremplin pour impulser une réflexion à plus grande échelle, dans tous les lycées de France.

Plusieurs temps sont prévus pour tenter de répondre aux attentes des collègues qui participeront à cette journée en alternant temps en plénière et en groupes.

La journée des Etats généraux

- **9h30-10h : Une réforme ? Pour quoi faire ? Introduction de la journée.**
- **10h-11h : Table ronde avec un représentant élève (UNL), parent d'élève (FCPE), enseignant, un universitaire (Stéphane Bonnery). Avec une question un peu générale mais cruciale : que faut-il vraiment changer ? Quelles seraient vos trois priorités pour transformer le lycée ?**
- **11h-12h30 : 3 ateliers-débat, le point sur la situation actuelle. Identification des problèmes et obstacles.**
- **14h-15h30 : 3 ateliers-débat,**

Atelier 1 : les contenus, les pratiques

Quels enseignements communs pour quelle culture commune ? Quelle diversification ? Comment mieux donner sens aux apprentissages ? Comment aider les élèves à devenir plus et mieux acteurs dans leurs apprentissages ? Comment les aider à acquérir l'autonomie indispensable à la réussite dans l'enseignement supérieur ? De quelle autonomie parle-t-on ?

Atelier 2 : quels parcours au lycée ? les problématiques de l'orientation.

Les trois voies du lycée : pourquoi les maintenir ? Les séries et la cohérence de la formation.

L'orientation : comment aider le lycéen dans son projet personnel et de formation. Les missions des personnels : quelles spécificités, quelles complémentarités ?

Atelier 3 : le temps scolaire

L'organisation de la semaine du lycéen, la notion d'accompagnement, les articulations travail en classe-travail hors de la classe, les articulations temps scolaire-hors temps scolaire.

- **15h30-16h : restitution rapide des ateliers, clôture et appel**

